

En route vers le permis !

Vous avez entre 17 et 22 ans, vous n'êtes pas inscrit en auto-école et vous souhaitez passer votre permis de conduire, catégorie B ?

Venez participer à une journée de sensibilisation à la sécurité routière et tentez de gagner l'une des 2 formations au permis de conduire mises en jeu.

**Journée organisée le samedi 26 novembre 2022
site du conseil départemental
Route de la Rougemare
à EVREUX
(en face de Jardiland)**

INSCRIPTION :

Site internet de la préfecture de l'Eure : www.eure.gouv.fr

Date limite d'inscription : le mercredi 23 novembre 2022

ATTENTION, nombre de places limité à 45.

Règlement

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'opération est organisée par : Préfecture de l'Eure – Coordination sécurité routière – Boulevard Georges Chauvin – 27000 EVREUX – tél : 02.32.78.27.38 – pref-coordination-securite-routiere@eure.gouv.fr – www.eure.gouv.fr

Elle vise à sensibiliser les jeunes à la sécurité routière en les faisant participer à une journée d'ateliers. Deux formations à la catégorie B du permis de conduire d'une valeur maximale de 1500€ chacune sont mises en jeu.

Les gagnants seront accompagnés par la plateforme WIMOOV (www.wimoov.org), qui servira d'intermédiaire pour l'inscription en auto-école et assurera un suivi de l'élève conducteur afin que celui-ci bénéficie des meilleures conditions pour réussir l'examen du permis de conduire.

Cette opération se déroulera le samedi 26 novembre 2022 de 09h00 à 17h00 au conseil départemental, site de la Rougemare à Évreux (en face de Jardiland).

ARTICLE 2 : PUBLIC CONCERNÉ

La participation à cette opération est GRATUITE et ne peut être donnée ou vendue à un tiers. Elle est réservée aux personnes préalablement inscrites, résidant dans l'Eure, âgées de 17 à 22 ans à la date de la session, titulaires de l'ASSR2, non inscrites en auto-école, et ne présentant pas d'incompatibilité médicale, restriction ou interdiction judiciaire à la conduite d'un véhicule et n'ayant jamais été titulaire du permis de conduire catégorie B.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation à cette opération se fait uniquement sur inscription sur le site de la préfecture de l'Eure. Par cette demande d'inscription, les candidats acceptent de se conformer au présent règlement. Le non-respect du présent règlement fait encourir au participant concerné une sanction de retrait de la récompense éventuellement obtenue.

Le participant ne peut se faire représenter. Le participant est présent sur l'ensemble de la journée de l'opération sous peine d'annulation de son inscription.

Tout gagnant ne pourra se réinscrire à une autre session « En route vers le permis ! » et ne pourra ni vendre, ni céder son prix à un tiers (participant ou pas).

Important :

Le participant s'engage à ne **pas être inscrit dans une auto-école** à la date de la session.

La présentation d'une **pièce d'identité et d'un justificatif de domicile** seront **exigés** le jour de l'opération.

Les **participants mineurs** doivent se présenter munis d'une **autorisation parentale**.

À défaut de cette autorisation, la participation à la manifestation sera refusée.

ARTICLE 4 : DÉSIGNATION DES PRIX MIS EN JEU

Désignation des gagnants : Un questionnaire sera à compléter à l'issue de la journée de sensibilisation. Les gagnants seront les deux participants ayant obtenu le plus de bonnes réponses. En cas d'égalité, un tirage au sort sera effectué parmi les meilleures réponses.

Définition des prix mis en jeu : Deux formations à la catégorie B du permis de conduire d'une valeur de 1 500 € chacune, valable 1 an à compter de la date de l'opération dans un établissement d'enseignement de la conduite du département de l'Eure, agréé au titre de l'article L. 213-1 du code de la route.

Le gagnant devra respecter le règlement intérieur de cet établissement.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes à partir du vendredi 28 octobre 2022

Le nombre de participants est limité à 45

la date limite d'inscription est fixée au mercredi 23 novembre 2022

Pour participer à cet événement, il est nécessaire de préalablement s'inscrire via le site internet de la préfecture de l'Eure (www.eure.gouv.fr)

Toutes les indications nécessaires ainsi que le présent règlement sont disponibles sur la page dédiée « En route vers le permis ! » du site internet de la préfecture.

Important :

- L'inscription vaut **acceptation du présent règlement**.
- **Décharges de responsabilité est à compléter et à signer**.
- **Autorisation parentale pour les mineurs**.
- Les places sont attribuées **dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'inscription** et jusqu'à épuisement des places disponibles.
- Les demandes d'inscription **incomplètes** ne seront pas prises en compte.

Vérification de l'identité, de l'âge et de la compatibilité à la conduite : les participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile et leur compatibilité judiciaire et / ou administrative à la conduite. Ces vérifications se feront dans le strict respect législatif.

ARTICLE 6 : DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION

« En route vers le permis ! » est une action de prévention de sécurité routière. Des intervenants animeront des ateliers pédagogiques permettant de prendre conscience des dangers liés aux déplacements et de prévenir les conduites à risque.

Parmi les ateliers présentés, il y a :

- la conduite d'un véhicule école sur une piste hors circulation
- un véhicule de test au choc sur le port de la ceinture de sécurité
- la prévention des addictions (alcool et stupéfiants)

Important :

Le strict respect des horaires est essentiel au bon déroulement de la manifestation. Il est donc primordial que les participants soient tous présents sur le site à **09h00** afin de réaliser les vérifications et de pouvoir débiter les activités à **09h15**.

ARTICLE 7 : MODALITES PRATIQUES

À leur arrivée, les participants devront justifier de leur identité et de leur domicile. Il sera vérifié qu'ils sont bien inscrits.

Les participants s'engagent à être présents à l'ensemble de la journée, aucune absence ne sera possible.

Aucune restauration ne pouvant être mise en place, les participants devront venir avec le nécessaire pour le déjeuner.

ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les images des participants prises au cours de l'opération. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés.

Ces images serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, CD-ROM, DVD, internet, intranet.

ARTICLE 9 : CLAUSE DE NON RECOURS

Par son inscription à la manifestation, le participant reconnaît explicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il doit compléter et signer une décharge dégageant les services de l'État et ses partenaires de toute responsabilité sans aucune exception, ni réserve, en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer ou subir au cours de la manifestation.

ARTICLE 10 : MODIFICATION OU ANNULATION DE LA MANIFESTATION

L'organisateur se réserve le droit :

- de modifier les dispositions du présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté ;
- d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité, y compris le jour même, notamment en cas de fortes intempéries et tout autre événement qui serait de nature à compromettre le bon déroulement de la manifestation et la sécurité des participants. En cas d'annulation inopinée, les participants en seront avisés.